

Conseil national de l'information géolocalisée

Mandat de la commission Europe et International

1. Contexte

Le conseil plénier du CNIG réunit le 1^{er} décembre 2021 a validé une nouvelle organisation du CNIG pour renforcer son rôle stratégique et de coordination des acteurs autour de l'information géographique.

De plus, le décret du 30 août 2022 a étendu ses missions et sa gouvernance à tous types de données géolocalisées.

Le renforcement de son rôle stratégique passe par le développement d'une dimension prospective pour ses travaux afin d'anticiper les réflexions et jouer un rôle de conseil face aux évolutions.

Cette dimension stratégique est regroupée au sein du pôle Innovation & Prospective qui a pour rôle d'identifier pour le conseil plénier les sujets qui orienteront les travaux du CNIG et la définition des axes qui seront traités dans les différentes commissions.

Le pôle innovation et prospective est alimenté par les travaux des autres commissions et en particulier des commissions : Besoins et Usages, Europe et international, et Modèles économiques qui constituent trois axes pour éclairer les choix stratégiques.

La commission Europe et International a enfin pour objectif d'alimenter les réflexions et proposer des recommandations sur les domaines relevant des sujets européens et internationaux.

2. Mission et objectifs

La commission Europe et International organise la concertation entre les acteurs en vue de :

- **Conforter la place de la France dans les instances de représentation du domaine de l'information géolocalisée.**
 - renforcer la présence française dans les instances internationales, lieux où préparer des orientations, des politiques et règles de demain compatibles avec nos intérêts stratégiques,
 - veiller et anticiper sur les implications prévisibles pour l'information géographique des futures politiques de l'Union européenne,
 - développer les activités d'échange et de coopération avec les pays francophones et les professionnels ayant en commun le français comme langue de travail ;
- **Aider à renforcer la présence française sur les marchés**
 - identifier et présenter aux différents types d'acteurs publics et privés les financements internationaux et européens accessibles,

- accompagner la coopération décentralisée des collectivités territoriales françaises associant les acteurs publics et privés,
 - identifier les actions publiques à mettre en place pour aider le secteur économique français à se développer à l'international.
- **Faciliter la coordination européenne dans le cadre de l'UE**
 - participer aux travaux de normalisation et de réglementation européenne
 - participer aux grands projets européens ou internationaux dans le domaine de la donnée géolocalisée (ex : Gaia-X)
- **Étudier des modèles étrangers**
 - connaître ce qui se fait à l'étranger pour comparer et faire évoluer nos pratiques, notamment sur les aspects de gouvernance et de modèles économiques.
 - aider au développement de coopérations internationales dans le domaine de l'information géolocalisée
- **Éclairer la communauté française de l'information géolocalisée sur les réglementations internationales et européennes et ce qui se fait à l'étranger en matière d'information géographique.**
 - participer au rôle de veille et d'identification des technologies et expériences innovantes,
 - identifier les initiatives intéressantes dans les domaines de la formation et de la recherche ;
 - inciter au développement à l'international de tous les acteurs publics et privés concernés en rendant les programmes internationaux plus lisibles,

Réunissant tous ceux s'intéressant à la donnée géolocalisée dans un contexte européen et international, cette commission rend des avis, orientations et recommandations validés ensuite par le conseil plénier avant d'être diffusés et valorisés. Elle peut être consultée en cas de saisi du CNIG pour conseil au gouvernement et/ou au législateur.

La commission « Europe et international » mène à bien sa mission dans le cadre d'une large concertation, associant en son sein des utilisateurs, des producteurs, des représentants de l'Etat et des collectivités territoriales, des fournisseurs de services liés à l'information géographique, des plates-formes régionales ou locales de coordination et de diffusion d'informations géographiques.

Il travaille en liaison avec les administrations et organismes publics et privés ayant pour vocation l'action internationale ainsi que les opérateurs de l'Etat spécialisés à l'international.

Il mène ses activités en lien avec d'autres formations spécifiques, commissions et groupes de travail du CNIG notamment via le pôle innovation et prospective

Il apporte un éclairage sur les politiques nationales et européennes ayant une implication en matière d'information géographique.

3. Organisation et fonctionnement

Le règlement intérieur du CNIG s'applique à l'organisation et au fonctionnement de la commission « Europe et international ».

La commission Europe et international organise ses travaux en créant des sous-commissions, des groupes de travail ou des ateliers de réflexion permanents ou temporaires. Sur des sujets transversaux, des groupes de travail communs à plusieurs commissions peuvent être créés.

La commission Europe et international est ouverte à tout acteur en faisant la demande sur décision de la présidente ou du président de commission.

La commission Europe et international valide les travaux effectués par les groupes de travail qui sont ensuite présentés au conseil plénier.

4. Plan de travail prévisionnel

- Les travaux de la commission sont précisés annuellement dans une feuille de route qu'elle adopte en réunion plénière.
- La commission « Europe et international » présentera chaque année l'état d'avancement de ses travaux à l'assemblée plénière du CNIG.

5. Liste des membres

Les membres de la commission proviennent de la très grande variété d'acteurs qui composent l'écosystème de la géo-donnée en France : ministères, établissements publics, collectivités territoriales, entreprises privées, associations professionnelles, organisations syndicales, association de citoyens.

Les réunions de la commission sont ouvertes à d'autres participants en fonction des sujets abordés.

Liste à valider, compléter lors de la première réunion